

écuté également dangereux qui nous empêche de retirer de leurs travaux tout l'avantage que nous pourrions convenir qu'elle avait été parfaitement conforme avec l'original hébreu, et que tel a été le sentiment de Philon, de Josèphe, des talmudistes et de tous les écrivains de cette nation. Il conclut de là que les versions de leçon entre l'original hébreu et les LXX ne se sont vraisemblablement introduites que depuis Jésus Christ jusqu'au temps d'Origène; *Exercit. Bibliœ*, lib. I, exercit. 9, cap. 1, pag. 197. Mais cette uniformité de sentiments ne s'accorde pas trop ni avec ce que R. Azarias a remarqué sur la version des LXX, ni avec les treize passages que j'ai cités d'après le Talmud, et dont quelques-uns forment effectivement des diversités de leçons. Le P. Morin lui-même ne l'a point ignoré (loc. cit., Exercit. 8, cap. 1, pag. 180, seq.; cap. 4, pag. 189, seq.). On trouvera les mêmes passages rapportés dans *שׂוֹרָא לִי קִין ה. e. Oculis Israëlitis, סֵפֶר סֵפֶר*, edit. Venet. 1624, pag. 145, col. 4; *Confer* et לקיט h. e. *Pera*, sect. *ירושלמי*, edit. 1650, pag. 4, h; R. Azarias, loc. cit. *אמר בנה ה. e. Verba intelligentie* sive, part. II, cap. 7, fol. 45 verso, etc.; Jul. Barthelemy, *Biblioth. magna. Rabb.*, tom. I, pag. 457, seq.; v. idem Joan. Meyeri *Dissertat. proœmiol.* III, in Sæller *Com.*, etc., § 21, pag. 222, seq.

Les écrivains juifs anciens et modernes n'ont donc pas été aussi uniformes dans leur manière de penser sur la version des LXX, que l'a supposé le savant P. Morin. Je dirai même qu'il est très-probable que Philon et Josèphe, entre autres, n'ont avancé leur sentiment touchant la parfaite conformité de cette traduction grecque du Pentateuque avec l'original hébreu que sur la foi du prétendu Aristote. Persuadés qu'ils étaient de la vérité de la narration rapportée par l'auteur sur sa échaë sous ce nom, ils s'examinèrent pas la chose de trop près. De quel côté devaient être encore leurs témoignages? N'ont-ils pas donné dans leurs écrits plus d'une preuve qu'ils ne se sont pas toujours conformés à un texte original de nos Écritures? Joseph, par exemple, paraît s'éloigner sensiblement du texte hébreu dans la supputation des temps des premiers âges, pour se rapprocher du calcul des LXX. Philon n'a pas en plus d'égard à son original hébreu dans quantité de passages de nos Écritures. C'est une remarque qui n'a pas échappé à R. Azarias dans son *סֵפֶר סֵפֶר* loc. cit., cap. 3, fol. 48, recto.

Il est vrai que, selon le P. le Quien, les Grecs qui ont été les premiers dépositaires des livres de Josèphe, et qui nous les ont transmis, les avaient corrompus pour les rendre plus conformes à la version des LXX dans ce qui regarde la chronologie; *Défense du texte hébreu*, part. II, ch. 5, pag. 516, suiv. Ce savant en donne des preuves dans le même chapitre: il reconnaît néanmoins que Josèphe a été peu exact, et quelquefois contraire à l'Écriture. Combien de critiques n'ont pas fait le même reproche à cet ancien hisorien?

Laissons ce que les écrivains juifs, anciens et modernes, ont pensé au sujet de la version des LXX; il n'y a pas grand fond à faire sur tout ce qu'ils nous en ont rapporté. Ne serait-il pas possible que la traduction que ces interprètes nous ont d'abord donnée des cinq livres de la Loi, se fût trouvée peu à peu corrompue en plusieurs endroits avec une autre ancienne version grecque, faite sur le texte samaritain; et cela par la malhabileté, par la licence de quelques copistes? N'a-t-on pas vu anciennement la version des Septantes interprétée altérée de façon qu'elle était inconnaisable? C'est S. Jérôme qui l'a dit *Nunc verum cum pro variis locis regionum diversa ferantur exemplaria, et germana illa antiquaque translatio corrupta sit; Hieronym. Prefat. in Paralipom. ad Chromat.*, oper. tom.

vions nous en promettre. L'original hébreu imprimé a été pour ces littérateurs la seule et unique règle de l, pag. 1021. Que ne fit pas Origène pour la remettre dans sa première pureté? Nos anciennes versions latines furent également exposées à des altérations de la part des copistes. *Cum apud Latinos tot sint exemplaria, quot codices; et nunquam pro arbitrio suo vel addiderit, vel subtraxerit quod et visum est, et nique non possit esse verum quod dissonat; Hieronym. prefat. in Josue, Oper. tom. I, col. 247.* Les autres préfaces que S. Jérôme a mises à la tête de la Bible, et ses travaux sur l'Écriture prouvent abondamment cette assertion.

C'est un fait, duquel on ne peut douter, qu'il y a de grandes variétés de leçons entre le Pentateuque hébreu et le texte grec des LXX, et que ce dernier est souvent conforme au texte samaritain. On lit par exemple, Genèse, XLIII, héb. XXVII: *וְהָאֱמִנָה וְהָאֶחָי וְהָאֶחָי וְהָאֶחָי*; Et dixerunt: *Scopas est servus tuus, pater noster*, comme traduit la Vulgate, ou *Pax servo tuo patri nostro*, comme porte l'hébreu, *adhuc ipse vivit*. Le grec a ainsi rendu ce passage, vers. 28: *Οτι ο Αϊμων, Τυφιας & οτι ο Αϊμων ο Αϊμων & ο Αϊμων*. Ajouté ce qui suit: *Kai etico: Εβραϊστικῶς & ἑβραϊστικῶς & ἑβρ. Et dixit: Benedictus est vir ille Deo.* Le texte des Juifs omet entièrement ces dernières paroles qu'on trouve mot pour mot dans le samaritain:

וְהָאֱמִנָה וְהָאֶחָי וְהָאֶחָי וְהָאֶחָי
Il y a quantité de pareils exemples qu'il est inutile de rapporter; Hottinger, entre autres, en a produit un grand nombre. En confrontant les trois textes que nous avons dans les Polyglottes, on s'apercevra aisément de ces sortes d'additions, ainsi que de plusieurs diversités de leçons, qui s'éloignent de l'hébreu et se rapprochent avec le texte samaritain.

La haine implacable qui a régné de tout temps entre les Juifs et les Samaritains nous empêche de penser que les LXX aient fait leur version des cinq livres de la loi sur un manuscrit de ces samaritains. Tout ce que le savant H. Whistloun d'autres écrivains ont avancé pour donner quelque probabilité à cette hypothèse, ne satisfait absolument pas. Il n'y a encore aucune vraisemblance de dire que les Samaritains ont réformé leur texte sur une version qui était entre les mains de leurs mortels ennemis. La même raison d'inimitié entre ces deux nations doit nous faire rejeter la conjecture d'André Masius qui dit dans sa préface sur Josué que les Samaritains établis dans les villes grecques s'étaient servis de la version des LXX.

Souvenir que cette version fut faite sur un exemplaire hébreu plus conforme au manuscrit du Pentateuque des Samaritains, c'est renouveler l'hypothèse qui ouvre la porte à une foule d'objections sans nous éclaircir davantage dans la recherche d'une cause qu'il importerait de connaître. Dire avec un savant bénédictin que c'est cette version fait foi que depuis la captivité les exemplaires juifs variaient considérablement, les uns contenant plusieurs choses qui n'étaient point dans les autres, eux-ci lisant d'une manière, et ceux-là d'une autre, (*Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque samaritain*, chap. 9, § 8, pag. 175) c'est plutôt rompre le nœud de la difficulté que la résoudre. Quoi! l'Église d'Israël, cette conservatrice des oracles du Seigneur, eût-elle été si peu attentive au dépôt inviolable de ses écrits sacrés? Pai nourri dans mon premier mémoire combien les prophètes, les prêtres, les lévites, les docteurs de la loi durent être jaloux de la pureté des livres saints. Il serait superflu de revenir là-dessus. Le même auteur (*Ibid.*, pag. 174, suiv.) s'éleva contre le sentiment de Méyer qui avait dit que les Juifs eurent seuls un avantage pour la conservation de leurs livres, qui contre-balancerait et même surpasserait tous ceux que l'habile bénédictin attribue aux Samaritains à cet égard: c'est qu'il n'y eut que les seuls Juifs eussent

leurs recherches. Ils ont pris une voie tout opposée à celle de leurs adversaires, qui ne paraissaient occupés

qu'il on vit une succession non interrompue de pontifes et de docteurs. *Quod pontificum et doctorum successio apud Hebraeos solos remansit*: Joan. Meyers, *Dissert. proœmiol.* 5 in *וְהָאֱמִנָה וְהָאֶחָי וְהָאֶחָי וְהָאֶחָי*, sive *Chronicon Hebraeorum minus et minus a se latine verum et notis illustratum*, § 5, pag. 208.

Le savant bénédictin répond à cela que Méyer se trompe visiblement, et que l'avantage qu'il donne aux Juifs ne convient réellement qu'aux Samaritains. Eux seuls, ajoute-t-il, depuis la fondation de leur temple de Garizim, comptent une suite continue de souverains pontifes depuis Man assé, frère de Japhus jusque bien avant dans les temps du christianisme; au lieu que depuis dix huit siècles les Juifs sont sans temple, sans prêtres, sans aucune marque publique de religion. Les Samaritains ont eu aussi bien que les Juifs des docteurs célèbres dans la loi de Moïse, capables d'en maintenir le texte dans sa pureté. Cette réponse me paraît très-faible: l'on peut en conclure tout au plus que depuis l'époque de la fondation de leur temple, les Samaritains ont conservé soigneusement leur Pentateuque, mais non que ce Pentateuque eût contracté auparavant quelques interpolations qu'on ne vit jamais dans les manuscrits que les Juifs tenaient en dépôt dans le temple de Jérusalem. Cette même réponse déguise d'ailleurs une partie essentielle de ce que Méyer avait dit dans le paragraphe précédent. Pour montrer la préférence que les Juifs tenaient sur celui des Samaritains, cet auteur allègue en preuve la succession toujours constante de prophètes et de prêtres. Voilà en effet un avantage réel que les schismatiques de Samarie n'ont jamais, parce que évidemment la marque de la véritable Église qui existait en Israël. Méyer ajoute: *Obstat ut que ab Ezer et Masoretharum tempore, de horum fide, religione, studiis, scholis, scriptis, viris legis peritis, et in sacris literis, a viris doctis passim celebrantur.* De ce côté assurément les Juifs ne le cèdent pas aux Samaritains; quoique les premiers n'aient depuis tant de siècles ni temple, ni prêtres, ni vicines. Il est même faux que les Samaritains se conservassent toujours en Samarie sans éprouver de ces révolutions qui font souvent changer de face au gouvernement civil et religieux. On les vit apostasier pendant la persécution d'Anthénius, sous Epiphane. Jean Hircan détruisit la ville de Samarie, qui ne fut rebâtie dans sa première splendeur que sous Hérode le Grand. Le même Hircan prit Sichem, et brûla le temple que Sanaballat avait fait bâtir sur la montagne de Garizim. Ceux de cette secte continuellement cependant à y avoir un autel, sur lequel ils offraient des sacrifices selon la loi de Moïse.

Revenons la cause des additions dans les cinq livres de Moïse, de la version des LXX. Le sens qu'il n'est pas bien facile de remonter à leur véritable source. S'il est cependant permis de hasarder une conjecture sur une matière si obscure, il me semble que, pour en rendre raison, nous devrions recourir à l'ancienne version grecque du Pentateuque, faite par les Samaritains eux-mêmes, ou sur leur propre texte, ou du moins sur leur traduction chaldéenne-samaritaine. L'une et l'autre de ces deux versions sont très-anciennes; mais je ne crois point que la grecque date d'une aussi haute antiquité que l'a dit Hottinger (Voyez Brian, Walton, *Prolegomena*, cap. 11, § 20 et 22, pag. 80, seq.; Henric. Wharton, *Antiquarian Historiam doctrinae Jac. Userii Armachani, de scripturis et sacris Veracibus*, edit. Londinensis 1689, cap. 1, pag. 519; Antonius Van Dale, *De Origine et progressu idololatriæ et superstitionum*, etc., cap. 8, edit. Amstelodam. 1696, pag. 85; Joan. Henric. Hottingerus, *Exercit. Anti-Mormannæ*, etc., § 25, pag. 28; *Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuq.*, etc., chap. 12, pag. 256 et suiv., 256 et suiv.; Couder. Jacob. le Long, *Biblioth. Sacr.*,

que du texte des Septante. Si des critiques plus modérés firent quelque cas de notre original hébreu, ce

tom. I, sect. 4, cap. 2, pag. 140, seq. et sect. 4, cap. 5, pag. 157, seq. S'il s'est introduit dans le texte des LXX plus d'une leçon d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque, pour quoi ce même texte n'aurait-il pu en contracter d'autres par le moyen de cette ancienne version grecque dont les Samaritains se servaient à l'exemple des Juifs répandus en Égypte, dans la Libye, dans Cyrène et dans plusieurs villes de la domination des Grecs?

Je ne disconviens pas qu'il est très-difficile de fixer le vrai temps auquel commencèrent à s'introduire ces sortes de leçons dans le texte du Pentateuque des LXX; quelques années devancent assurément le siècle de Jésus-Christ. Il est hors de doute que, depuis la venue du Sauveur, le texte des LXX fut encore plus sujet à des interpolations et à des renversements de la part des copistes; c'est qu'il fut alors beaucoup plus répandu; à force d'en multiplier les exemplaires, l'on ne prit pas toujours assez de soin pour les rendre conformes aux originaux. La langue grecque se trouvait très-commune dans ce temps-là, aussi se donnait-on aisément la liberté d'ajouter, de changer aux manuscrits de cette version. On voyait les Pères même de l'Église alléguer des leçons conformément au Pentateuque samaritain. Est-il surprenant que des copistes aient osé passer de pareilles dans leurs manuscrits du Pentateuque des LXX, d'autant plus qu'ils avaient peut-être encore sous leurs yeux des exemplaires de la version grecque-samaritaine? Origène et S. Jérôme se sont plaints de cette licence des copistes, nous l'avons déjà observé; S. Augustin n'en a point disconvenu. Quand on lit, par exemple, les derniers chapitres de l'Écclésiaste, les livres des Proverbes, de Job, des Prophètes et plusieurs autres livres de cette version, on voit que la plainte de ces Pères était très-fondée.

Cette assertion ne touche ni aux mœurs ni aux dogmes, parce que ces sortes d'additions ou d'interpolations et de renversements sont indépendantes. La version des LXX n'en est pas moins authentique; les diversités en question ne changent rien dans la substance de l'histoire et de la doctrine de l'Écriture.

Peut-être m'objectera-t-on que plus d'un auteur a nié l'existence de cette version des samaritains; mais ce sentiment est opposé au témoignage des anciens. D'abord il est certain que si Aquila, ni Théodotion, ni les auteurs des cinq, six et septième versions qu'Origène mit en colonne dans ses Octaptes, n'avaient traduit leur Pentateuque sur un texte samaritain. Par exemple, la cinquième édition grecque qu'on voyait dans ces Octaptes était à la vérité d'un auteur inconnu. Le P. de Montfaucon (*loc. cit.*, cap. 8, § 5, pag. 59) dit que l'on doute si elle venait d'un chrétien, d'un juif ou d'un samaritain, parce qu'il n'y a aucun monument qui puisse nous le certifier. Mais ce qui me fait croire que cette version, ainsi que la sixième, ne pouvait venir des Samaritains, est qu'elle renfermait, entre autres, les petits prophètes que rejettent ces schismatiques. On ignore si la septième version placée dans la grande collection d'Origène avait quelque chose sur le Pentateuque, comme la cinquième et la sixième: il y a cependant apparence que son auteur l'a traduit. Il se peut, pas encore que Symmaque, déserteur de Samarie, se fut d'abord occupé d'une semblable version sur le Pentateuque samaritain, quoi qu'en ait dit le docteur Fabricius (*Bibliothec. Græc.*, vol. II, lib. III, cap. 12, § 10, pag. 557). Il n'y a rien dans l'antiquité qui favorise l'opinion de ce bibliographe; il est même très-douteux (*Voy. sup.*) que Symmaque ait fait deux versions grecques du nos Écritures; et si jamais il les a faites, ce ne dut être que

ne fut qu'autant qu'ils le trouvèrent conforme à cette ancienne version. Avec des principes si contraires,

lorsqu'il se trouva parmi les Juifs ou parmi les ébionites, deux sectes ennemies des Samaritains. S. Epiphane (*De Mensuris et Ponderibus*, cap. 16, oper. tom. II, pag. 172) et l'auteur de la synopse attribuée à saint Athanase (*Inter Athanas. opera* tom. II, pag. 205 edit. nov.), disent, en termes bien formels, que Symmaque entreprit une nouvelle traduction pour l'opposer à celle des Samaritains; ceux-ci avaient donc à leur propre usage une version grecque du Pentateuque. Qu'ént-il servi à Symmaque de s'appliquer à décrier leurs interprétations, s'il n'eût été question que de leur texte hébreu-samaritain ou de leur version chaldéenne-samaritaine, qu'eux seuls connaissaient? Aussi l'auteur des *Nouveaux éclaircissements*, etc. (loc. cit., pag. 256) souscrit-il à la conjecture d'un de ses savants confrères, qui dit en parlant de Symmaque: *Certe omaino consentaneum videtur eum graecam versionem edidisse, ut eam alteri graeco, qui erat Samaritanorum, opponeret.* Bernard de Montfaucon, *Praeliminar. ad Hexapla Origenis*, cap. 1, § 9, pag. 49.

On a beau dire que lorsque les Pères citent cette ancienne version grecque ils ne font allusion qu'à celle de Symmaque, placée dans les Hexaples d'Origène. Fabricius (loc. cit. et pag. seq.) tire de là un argument que cette version n'a jamais existé. Voyez en outre Isaac Vossius de *Biblit. text. originalibus*, etc., lib. IV, cap. 2, pag. 605, et cap. 3, pag. 662, seq. Mais les différentes preuves que nous présentent ces trois littérateurs, pour s'inscrire en faux contre l'existence de la même version grecque, distincte et de celle de Symmaque, et de ses autres répandues dans le grand ouvrage d'Origène, laissent un vide qu'elles ne remplissent qu'imparfaitement; elles ne sauraient empêcher qu'on ne regarde du moins comme très-vraisemblable le sentiment de P. Morin, de Hottinger, de Huët, de Henry Wharton, du P. de Montfaucon et de plusieurs autres. Tous ces écrivains n'ont rien dit au sujet de cette même version qui ne soit très-fondé dans nos monuments ecclésiastiques. C'est une chose certaine, qu'on en découvre des traces bien marquées dans les plus anciens manuscrits qui nous ont conservé des fragments des Hexaples d'Origène, et où l'on trouve des restes de cette version conférée avec les leçons de autres interprètes. On la voit encore citée par les Pères et par plusieurs écrivains ecclésiastiques, surtout parmi les Grecs. Jules Africain, Eusèbe, Georges Syncelle en ont fait usage dans leurs Chroniques. Il en est fait mention dans les Scolies qui sont sous le nom de S. Cyrille d'Alexandrie, sur le IV^e chapitre, vers. 8, de la Genèse. S. Jérôme la cite également dans ses questions hébraïques sur le même endroit, et dans sa préface de son Commentaire sur les livres des Rois, Théodoret dans sa question XV sur l'Exode; Procope de Gaze dans son Commentaire sur le 1^{er} chapitre, vers. 6 et 9 du Deutéronome; Théodore de Tarse dans ce qu'il nous a donné sur le XXIV^e des Nombres, vers. 7; enfin un ancien scolaste grec de la version des LXX, qui rapporte Flaminius Nobilius sur les diverses leçons de cette version, l'ont aussi employés (*Voyez les Scolies qui sont dans l'édition romaine des LXX, et le VI^e tome des Polyglottes de Londres*). J'omets les Chânes des Pères grecs sur le Pentateuque, tant imprimées que manuscrites: le P. de Montfaucon y a puisé la plus grande partie de ce qu'il en a publié dans ses notes sur les Hexaples d'Origène (*Voy. Nouveaux Éclaircissements*, etc., loc. cit., ch. 7, pag. 150; Jacob Lelong, *Biblioth. sacra* tom. I, sect. II, pag. 110, seq.). Le même P. de Montfaucon a conjecturé avec assez de fondement qu'Origène avait placé les leçons de cette version dans ses Hexaples en forme de notes marginales (*Idem*, loc. cit. cap. 1,

était-il possible de parvenir jamais aux véritables causes des diversités de leçons entre les deux textes? Les hypothèses de tous ces savants péchaient donc par un vice essentiel. Aussi toutes leurs recherches n'ont-elles abouti, la plupart du temps, qu'à nous tenir caché ce qu'il importait de découvrir. Tant que les critiques ne partiront pas de certains principes communs, qu'on ne s'attende pas à voir sortir la vérité du sein des ténèbres.

Il y a toujours une gradation dans les progrès des sciences. Les erreurs préparent la découverte de la vérité. Les disputes littéraires sur les causes des variantes entre les textes grec et hébreu, ont occasionné des systèmes quelquefois étranges; mais aussi elles en ont fait naître de lumineux qui nous guident avec plus de sûreté.

Ceux des littérateurs qui ont tant insisté sur la vérité hébraïque, avaient toutefois de leur côté un avantage dont leurs adversaires ne pouvaient que manquer. C'est d'abord que le texte hébreu s'est trouvé bien moins exposé à des variations de la part même des copistes, que ne l'a été la version des LXX; cela ne devrait pas souffrir de contradiction. De tout temps on a conservé les écritures hébraïques avec beaucoup de soin et de fidélité; la nation qui à ea ce dépôt sacré, semblait être faite express pour veiller à la garde des livres saints; les monuments anciens et modernes nous l'attestent; les travaux entrepris en différents temps sur le même texte viennent à l'appui de cette considération. En second lieu, la version des LXX n'a jamais été qu'une simple traduction, et le texte hébreu est un texte primitif.

De ces principes, il me semble qu'il devrait résulter que, s'il y a des variantes entre les deux textes, il faut plutôt en rechercher les véritables causes dans la nature même de la version des LXX, que dans les changements auxquels l'original hébreu a pu être exposé depuis tant de siècles. Nous sommes trop éloignés des temps qui virent paraître cette version. Notre manière de penser, nos études très-limitées, le défaut de livres anciens qui pourraient nous aider à saisir toute l'énergie des expressions qu'emploient ces interprètes; tout cela nous empêche de pouvoir toujours apprécier au juste le vrai génie de leur langue. Nous trouvons au plus d'une foie, dans certains tours de

§ 8, pag. 48, seq., et cap. 9, pag. 61); et c'est le sentiment qu'a suivi le savant bénédictin auquel nous sommes redevables des *Nouveaux Éclaircissements*, etc. (loc. cit., pag. 129). Mais il ne lui parait pas qu'Origène eût cette version tout entière entre les mains.

Il serait superflu d'insister davantage sur la cause de ces additions, ainsi que des autres variantes qui ont fait la matière de nos remarques. Les trois exemplaires hébreu, grec et samaritain du Pentateuque, nous présentent une preuve invincible de l'authenticité essentielle des livres de Moïse. C'est la seule chose qui importe à la religion. Toutes les disputes de nos critiques au sujet des diversités de leçons n'ont aucune relation avec les vérités du dogme et de la morale. Ils ont sur ce point une unité de sentiments. On ne saurait trop l'inculquer.

phrases, des variantes qui n'ont d'autre source que notre propre ignorance.

Les citations des Pères ne sont pas toujours conformes les uns aux autres. Ils ont souvent allégué des passages de la version des LXX sans s'astreindre à ce que le texte grec portait littéralement. N'aurait-on pas encore tenté de réformer nos anciens manuscrits d'après ces sortes de citations? Du temps même de ces Pères, les exemplaires des LXX n'étaient pas tous uniformes. A combien de diversités de leçons ces différentes citations et toutes ces copies n'ont-elles pas donné lieu? Enfin ce qu'il y a d'essentiel à considérer, c'est que la version des LXX nous vient de traducteurs qui n'étaient que des hommes, et que notre hébreu est un texte original composé par des écrivains que la Divinité elle-même inspirait. Faut-il que nos Écritures hébraïques ont pu souffrir de l'ignorance des copistes; mais qu'il s'en faut de beaucoup que les causes d'où sont parties les variantes entre les deux textes soient égales de part et d'autre?

Je n'aime pas à répandre des doutes sur ce qui concerne la version des LXX ni à en exagérer les vices, pour rehausser l'excellence de notre original hébreu. J'embrancherais avec joie tout système qui me ferait disparaître des taches qui sont beaucoup moins nombreuses qu'on ne l'a dit. Je crois que l'on ne peut trop s'élever contre ceux des critiques qui ont fait si peu de cas de nos Écritures grecques.

Que ne devons-nous pas aux savants qui nous ont offert les plus belles ouvertures, en nous montrant que cette version ne s'éloigne pas tant de notre original hébreu, qu'elle le parait au premier aspect? Le célèbre Pocock a donné quelque chose d'analogue à cette importante matière. Ses remarques mêlées sur la Porte de Moïse (1), ses commentaires sur Osée et

(1) *וַיִּבְרָא מֹשֶׁה בְּעֵינָיו* Porta Mosis, sive dissertationes aliquot a R. Mose Maimonide suis in variis Mishnaoth, sive textus Talmudici partes, commentariis praemissa quae ad universum fere Judaeorum disciplinam additum aperit, a nunc primum arabice prout ab ipso auctore conscriptae sunt, et latine editae. Una cum Appendice notarum miscellanea, opera et studio Eduardi Pocockii. Oxonii 1655. Les quatre premiers chapitres de l'Appendix sont destinés à concilier différents passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui paraissent d'abord opposés les uns aux autres dans les textes grec et hébreu. M. Pocock le fait assez heureusement par le moyen des langues chaldéenne ou syriaque et arabe, qui par leur grande analogie entre elles et l'hébreu, répandent des traits lumineux sur l'intelligence de nos textes originaux, en nous donnant la signification de divers termes qui nous étaient comme inconnus auparavant. Les passages qui font l'objet des remarques de l'auteur, ont en vue Jérémie, XXXI, 52, conféré avec l'Épître aux Hébr., VIII, 9; Isaïe, XXVIII, 16, avec l'Épître aux Rom., IX, 35. Dans le 2^e chapitre, l'auteur concilie Michée, V, 2, avec Matth. II, 6; Psau. LXVIII, 19, avec l'Épître aux Ephés., IV, 8. Le 5^e chap. roule sur Habacuc, I, 5, comparé avec Act. XIII, 41. Il confère dans le 6^e chap. un autre passage d'Amos, II, 1, avec Hébr., X, 38; Amos, IX, 12, avec Act. XV, 17; Psau. XIX, 5, avec Rom., X, 18. Il finit ce chapitre par illustrer Exod. IV, 26; XIII, 18; Psau. XXII,

les autres petits prophètes, présentent des vues qui éclairciraient bien des difficultés. Mais ce ne sont là encore que de simples essais. Les recherches de cet habile écrivain, la profonde connaissance qu'il avait des langues savantes, prouvent toutefois qu'avec de tels secours l'on pourrait aller beaucoup plus loin qu'il ne l'a été, et que cette voie de conciliation entre les deux textes n'est point absolument impossible dans plusieurs endroits où la version grecque des LXX ne semble pas s'accorder avec son original.

Le docte Pearson sentit cette voie de conciliation. La préface (1) qu'on voit à la tête de son édition des LXX, faite à Cambridge, en 1665, d'après celle de Londres de 1655, prouve aussi ce qu'on peut enfin attendre des efforts des savants. Mais les observations de cet écrivain anglais, qui roulent uniquement sur quelque peu de passages, la plupart de la Genèse, ne sont pas toujours assez justes. Pearson se montre trop prévenu en faveur des LXX. Sa prévention se manifeste suffisamment dans la critique peu modérée qu'il fait de S. Jérôme. M. le Clerc (2) n'a pu presque se le cacher; lui qui mendait, si l'ose ainsi parler, toutes les occasions, pour s'inscrire en faux contre les savants commentateurs de cet illustre docteur de l'Église.

J'ai fait mention dans une (3) de mes notes, d'un autre écrivain dont les travaux sur ce genre d'études peuvent être d'une grande utilité. Gérard Outhovius mérite d'être distingué dans ces sortes de recherches. Les doctes interprétations qu'il nous a données de différents passages de l'Écriture, nous annoncent également qu'on ne doit pas désespérer de découvrir un jour ce qui a paru être si peu connu de tant de littérateurs.

Si à la savante méthode dont Édouard Pocock a comme jeté les fondements, nous joignons une étude bien suivie de ce qu'on a donné de mieux sur divers points de la philologie sacrée: si nous faisons un choix de ce qu'une foule d'excellents commentateurs ont dit sur l'Écriture, nous aurions-nous pas

17; I aux Corinth., XV, 55, avec Osée, XIII, 14; Act. VIII, 35, avec Isaïe, LIII, 8, et quelques autres endroits de l'Écriture qu'il touche en passant. Cette excellente méthode fait disparaître bien des fautes dans les deux textes grec et hébreu. Le savant Pocock met tout à profit, et se sert encore avantageusement des écrits des Juifs, pour donner plus de poids à ses observations.

(1) Cette préface se trouve encore dans différentes éditions des LXX: j'en ferai mention plus bas.

(2) *Bibliothèque Ancienne et Moderne*, tom. XX, année 1725, part. I, art. 1, pag. 12, suiv.

(3) Supra Brian Walton dit qu'il connaissait particulièrement un très-savant homme, mais qu'il ne nomme pas, qui au moyen surtout des langues orientales, avait entrepris de concilier la version des LXX avec l'hébreu. Il ajoute avoir vu cet ouvrage sur quelques livres de l'Écriture, déjà tout achevé. *Prolegomen. ad Bibl. Polyglotta*, cap. 9, § 46, pag. 97; *Confer. Francis. Lee, Prolegomen. ad tom. II Codicis Alexandrin. ab se editi*, propos. 11, § 56, seq.

à attendre de telles recherches? Tout cela exigerait sans doute un travail des plus opiniâtres; mais nous en recueillerons tôt ou tard de véritables fruits.

Que de prétendues diversités de leçons entre les deux textes grec et hébreu, cette voie de conciliation ne ferait-elle pas disparaître? Que de systèmes diamétralement opposés sur l'intégrité et la pureté de nos textes originaux ne réunirait-on pas moyennant une telle méthode? Mais qu'on ne se promette point de venir à bout de tout concilier. Il y a des variantes réelles, et les causes qui y ont influé nous sont connues.

Pour ne pas faire perdre de vue le fil de mon discours, j'ai renvoyé au bas des pages la discussion de ce qui concerne l'origine des variantes. J'ai observé qu'une des principales causes est que la traduction des LXX n'a jamais été ni littérale, ni même fort exacte, de l'aveu même de ceux qui lui ont été les plus attachés, comme S. Épiphane (1), S. Ambroise (2) et S. Augustin (3). Toute version ne peut qu'être inférieure à son original: rarement est-elle même sans des défauts considérables. Doit-on être surpris que la version des LXX en eût de tels, comme l'observait un savant moine (4) qui florissait au commencement du douzième siècle?

C'est aussi ce que nous apprend le prologue qu'on

(1) Voyez ce que nous avons remarqué dans une note, au sujet d'un fameux passage de cette version dont les Ariens faisaient un abus manifeste. S. Épiphane sentit bien que pour combattre efficacement ces sectaires, il était nécessaire de recourir au texte hébreu.

(2) *Enarratio in psalm. XXXVII*, num. 49; *Psalm. CXVII*, num. 15, 27 et 55; *Opera* tom. I, edit. Paris, 1686, col. 857, 1015, 1135, 1234, seq.

(3) Quelque cas que S. Augustin fit de la version des LXX qu'il croyait être même inspirée de Dieu, on voit cependant qu'il en sentait les défauts et qu'il lui préférait l'original hébreu. En parlant de l'éloquence du prophète Amos, dont il porte un exemple, ce Père nous avertit qu'il ne se servira point des Septante, parce qu'ils se sont quelquefois éloignés de la lettre, afin qu'on fût plus attentif au sens spirituel. Aussi sont-ils devenus obscurs en certains endroits; mais cette obscurité vient d'eux. S. Augustin ajoute qu'il va employer la version de S. Jérôme, qui est exempte de ces défauts, parce que ce Père, traversé dans les langues latine et hébraïque, s'était appliqué à faire une traduction plus exacte sur l'hébreu. « Non secundum LXX interpretes qui etiam ipsi divino Spiritu interpretati, ob hoc aliter videntur nonnulla dixisse, ut ad spirituales sensus servandum magis admoderetur lectoris intentio; unde etiam obscuriora nonnulla, quia magis tropica, sunt eorum; sed sicut ex hebræo in latinum eloquium presbytero Hieronymo utriusque lingue perito interpretante translata sunt. » Augustinus lib. IV, de *Doctrina christi*, cap. 7, *Opera*, tom. III, part. I, col. 70, seq.

(4) « Præterea alia etiam est ratio, idioma scilicet hebraice lingue diversum a græca: variis enim ac multiplicibus loquendi modis prophetæ sæpe numero sunt. Omnium autem lingua in aliam conversa, ut plurimum difficultatem atque obscuritatem generat. » Euthymius Zigabenus, *præfatio in Psalmos*, Philippo Paulo, episcopo brugnotensi, interprete. *Inter varia sacra Stehant le Moigne*, tom. I, pag.

voit à la tête de l'Écclésiastique de Jésus fils de Sirac. L'interprète grec, qui portait probablement (1) le même nom que l'auteur de ce livre sacré, nous y avertit de lui pardonner de ce qu'en quelques endroits il semble n'avoir pas rendu toute la beauté et toute la force de son original, faute d'avoir pu trouver des termes qui en exprimassent toute l'énergie. Les mots hébreux n'ont plus la même force lorsqu'ils sont traduits en une langue étrangère. Ce qui n'arrive pas, ajoute-t-il, seulement en ce livre-ci, mais la loi même, les prophètes et les autres livres sont fort différents dans leurs versions de ce qu'ils sont dans leur propre langue (2).

Ce passage du prologue ne nous permet point de douter que le traducteur ne fasse allusion aux livres de la version des LXX, qui existait dès de son temps, et qu'il trouva sans doute en Égypte lorsqu'il y vint sous le règne de Ptolémée Evergète (3), surnommé Philéon, successeur de Ptolémée-Philométor. Le témoignage d'un écrivain aussi respectable ne pouvait être d'un plus grand poids. Une telle autorité doit nous faire sentir combien notre texte hébreu mérite d'être préféré à la version des LXX. Mais tout inférieure qu'elle est à son original, elle a néanmoins sa grande utilité (4), surtout pour l'intelligence des auteurs sacrés du Nouveau Testament et pour bien entendre les Pères grecs et latins.

(1) Voyez dom Calmet, *Præface sur le livre de l'Écclésiastique*, art. 2, *Dissert.* tom. II, part. I, pag. 291, suiv.

(2) Non enim eandem vim habent hæc in se ipsi hebraice dicta atque ad alteram translata linguam. Non solum autem hæc, sed et ipsa lex et prophetia et ceteri libri non parvam habent differentiam, (quando) inter se dicta (considerantur). *Interpres Ecclésiastici, in Prologo*.

(3) Des savants ont observé avec assez de fondement que ce Ptolémée-Evergète n'a pu être de la fin du même nom qui succéda à Ptolémée-Philadelphe, mais qu'il faut entendre celui qui régna après Ptolémée-Philométor vers l'an 152 avant Jésus-Christ. Voyez Jac. Ussérius, *de Græca LXX interpret. vers.*, cap. 5, pag. 21, seq.; Hunsford, *Hody, de Textibus original.*, etc., lib. II, cap. 9, pag. 195, seq. Jo. Alb. Fabricius, *loc. cit.*, lib. I, cap. 29, § 1, pag. 729; Jo. Christoph. Wolsius, *Biblioth. Hebrææ* part. I, num. 410, pag. 257; M. Prichaux, *Hist. des Juifs*, tom. IV, part. 2, liv. V, pag. 8.

(4) Dan. Heinsius, *Aristarchi sacri pars altera*, cap. 45, *Lugd. Batav.* 1659, pag. 955. Joan. Pearsonus, *Præfatio paranetica editioni LXX*, Cantabrig. 1665, *præmissa, et hinc a Leusdeno in fronte editionis Amstelodam.* 1685, et ante *Prolegomena*, tom. I *codicis alexandrinii ab Ern. Græbe adornati, in-8° et in folio, tum in editione eorum. LXX, ex recensione Jac. Bretingeri*, tom. I, pag. 1, seqq. repetita. Lud. Cappelus, *Critica sacra*, lib. VI, cap. 10, pag. 501, seq. Jo. Henr. Michaelis, *Dissertat. de Usu v. LXX in N. Test.*, Halis, 1769. Jo. Gottlob Carpovius, *loc. cit.*, part. 2, cap. 2, § 10, pag. 547, seq. Andr. Geort. Wuelner, *Antiquitates Hebræarum de Israelicæ gentis origine, latit.*, etc., Gottingæ 1745, vol. 1, sect. 1, cap. 58, § 254, pag. 151. M. Le Clerc, *Bibliothèque ancienne et moderne*, tom. XX, part. 1, an. 1723, art. 1, pag. 20, suivantes. Lambert. Bos, *Prolegomena in Vet. Test. LXX, ab se edita*, cap. 1, pag. 5.

Quels qu'aient été enfin les auteurs de cette version des LXX, les anciens (1) ont eu raison de dire que la Providence l'avait préparée pour mieux disposer les Gentils à embrasser le christianisme. C'était une lumière qui luisait comme dans un lointain. D'un côté elle procurait aux Gentils la facilité de s'instruire des écrits de Moïse et des prophètes, de l'autre, comme l'observe un illustre évêque (2), elle mettait les Juifs dans l'impossibilité de contester dans la suite l'autorité d'une version dont ils avaient eux-mêmes été les auteurs et les approbateurs, et qui avait précédé de plus d'un siècle la prédication de l'Évangile. Ainsi voyons-nous que saint Luc, qui écrivit son Évangile principalement pour l'instruction des Gentils, se sert d'ordinaire de cette traduction dans les passages qu'il cite du Vieux Testament. C'est par la même raison, comme nous l'avons observé (3), que les apôtres Pont employée lorsqu'ils portaient la foi dans les pays où il n'y avait pas d'autre langage que celui des Grecs et qu'ils annonçaient l'Évangile aux Juifs qui demeuraient hors des terres de la Palestine. On sait que ces Juifs étaient fort attachés à la version des LXX, quoique dans leurs assemblées religieuses ils n'abandonnassent jamais la lecture de l'original hébreu (4).

(1) Eusebius, *de Preparat. etangelic.*, lib. VIII, cap. 1, pag. 549. S. Iræneus, lib. III, *contra Hæreses*, cap. 24, oper. edit. Paris, 1700, pag. 215. S. Augustinus, *de Doctrina christiana*, lib. II, cap. 45, oper. tom. II, part. I, col. 27, edit. Paris, 1680. S. Jo. Chrysostomus, *homilia 4 in cap. 1 Genes.*, oper. tom. IV, edit. Paris, 1725, pag. 21.

(2) Mandement de M. de Saisons contre les erreurs des frères Hardouin et Beryer, tom. I, part. 1, ch. 2, art. 1, page 6.

(3) Voyez ci-dessus.

(4) Il est constant que ceux d'entre les Juifs qui étaient accoutumés à faire usage des Bibles grecques lisaient en même temps le texte original dans le culte public. Ils ne se servaient de la version des LXX que comme d'une espèce d'explication, à l'exemple des Juifs de la Palestine qui accompagnaient de quelque paraphrase chaldaique la lecture de la loi et des prophètes. Le docte Lightfoote a écrit (*Horæ hebraice in Act. apost.* cap. 6, pag. 42, seq.) qu'il n'était point permis aux Juifs, en quelque pays qu'ils fussent, de lire leur texte autrement qu'en hébreu; mais il existe une ordonnance de Justinien (*Novella 146*) qui paraît détenir l'opinion de ce philologue; ou voit même, par un passage de Tertullien, que moyennant un tribut que les Juifs payaient au prince, ils avaient la liberté de lire publiquement leurs Écritures en grec et en hébreu. *Affirmant hæc vobis etiam Aristæus; ita in græcum stylum ex aperto monimento reliquit. Hodiè apud Serapionem Ptolæmæi Bibliothecæ cum ipsis hebraicis litteris exhibentur, sed et Judæi palam lectitant.* etc. Tertullianus, *Apologeticus*, cap. 18, pag. 18, edit. Cl. Havercampi. L'ébiteur observe dans une note sur le même endroit, que cet exemplaire devait être écrit en deux langues, *Monimentum Biglosson.*

L'ingénieux auteur, M. Deodati, dont j'ai parlé un peu plus haut, a tronqué une partie de ce passage (*loc. cit.*, part. altera cap. 6, pag. 108). Comme il lui fallait prouver que les Juifs ne lisaient leurs livres sacrés qu'en langue grecque depuis la venue du Sauveur, il ne s'est attaché qu'aux paroles suivantes: *Sed et Judæi palam lectitant, viciq; libe-*

Une considération qui mérite qu'on s'y arrête, c'est que les écrivains sacrés du Nouveau Testament ne se servent de l'édition des LXX interprètes qu'autant qu'elle ne s'éloigne point de la doctrine contenue dans la vérité hébraïque (1), que souvent ils négligent cette version pour se conformer à la lettre du texte original.

Des auteurs (2), un peu trop amateurs des systé-

tas vulgo auditur sabbatis omnibus. Il est clair néanmoins que Tertullien fait ici allusion aux Écritures hébreu dans un manuscrit de la bibliothèque du temple de Sérapis. Le savant Hody (*loc. cit.*, pag. 225) ne fait pas moins de violence à ce texte en lui prêtant un sens absolument contraire à celui que ce Père avait en vue. La raison qu'en donne Hody, c'est, dit-il, que Tertullien adressait son Apologie aux Grecs et aux Romains; il eût été donc inutile de leur citer les Écritures dans une langue qu'ils ne pouvaient entendre, telle qu'était l'hébraïque. *Verborum istorum, dit-il, (ibid.)... hanc sensum esse puto; in Bibliotheca Ptolæmæi, quæ apud Serapionem est, manserunt Scripturæ judicæ ab interpretibus LXXII conversæ. On doit sentir, ce me semble, que rien n'est plus arbitraire que cette interprétation. Le raisonnement de Tertullien a bien plus de force en lui faisant alléguer l'original même de l'Écriture.*

(1) *Apostolos et evangelistas in interpretatione veterum Scripturarum sensum quaesivisse, non verba; nec magis opere de ordine sermonibusque curasse, dum intellectus res piteret.* Hieronymus, *epistol.* ad *Pammachium de Optimo genere interpretandi*, oper. tom. IV, part. II, col. 254. *Notare debemus illud, quod plerumque adnomibus, evangelistas et apostolos non verbum interpretatos esse de verbo; nec LXX Interpretum auctoritatem secutos, quorum editio ille jam tempore legebatur: sed quibus Hebræis et instructis in lege, obsequæ damno sensum suis usus esse sermonibus.* Idem, lib. IX *Commentar.* in cap. XXIX *Act.*, oper. tom. III, col. 247.

(2) C'est l'hypothèse qu'embrassa le père Morin dans la préface qu'il publia à la tête de la Bible des LXX, réimprimée par ses soins à Paris en 1628. Voici comment il s'y exprime, page 2: *Hæc apostoli, agnostique viri multaque alia sunt; hæc fidei dogmata doctrinam suam comprobaverunt; hæc in sermonibus et homiliis ad populum enutriverunt; hæc denique solum in ecclesiarum sinu tractantur; hæc deponantur, et episcoporum fidei commiserunt.*

Le père Morin répète souvent la même chose dans ses Exercitations sur la Bible. Les apôtres ont sans doute employé la version des LXX, l'Église de Jésus-Christ en a toujours fait un très grand cas, mais c'est trop dire que de soutenir que les écrivains sacrés du Nouveau Testament firent uniquement usage d'un texte fort inférieur à son original.

Je suis presque surpris que Sixte de Siene, ce célèbre dominicain, d'ailleurs si versé dans la critique sacrée, ait paru si peu s'éloigner du même sentiment. *Quamquam scirent (apostoli) editionem LXX interpretum in multis redundare, et in multis deheere, eam tamen non modo non contempserunt, sed abique eam predicasso et ex ea prima fidelis christianæ fundamenta jecisse.* Sixtus Senensis, *Bibliothecæ Sanctæ* lib. VIII, page 142b.

Isaac Vossius n'épargna rien pour donner du poids à la même hypothèse. Il la défendit à même avec beaucoup d'ardeur, surtout dans son traité *De ablyntina aliusque que Christi natalen processerit oraculis*, cap. 15, edit. oxoniens. 1680, pag. 68, seqq.

Je ne dirai rien de tout ce que le père Pèzron a écrit là dessus. Jamais critique ne parut moins modeste sur cette matière que le fut ce savant religieux si

mes, ont soutenu sans aucune preuve que les apôtres et les évangélistes firent tant de cas de la version des LXX, qu'ils abandonnèrent entièrement le texte hébreu. Il est aisé de démontrer le contraire en confrontant les divers passages du Nouveau Testament qui font allusion à ceux de l'Ancien. Saint Matthieu et saint Jean, pour ne rien dire des autres apôtres, n'allèguent d'ordinaire le Vieux Testament que selon l'original hébreu (1).

connu dans la république des lettres. Voyez son livre intitulé : *L'Antiquité des temps, rétablie et défendue contre les Juifs et les nouveaux chronologistes*, chap. 5, pag. 21, etc., et sa *Défense de l'Antiquité des temps*, ch. 5, page 295, suiv.

Pour se déharrasser cependant d'une foule de difficultés inséparables de son opinion, don Pezron se fit forcé d'avancer que dans l'Eglise naissante, on avait quelquefois employé les Ecritures hébraïques. « Si l'on parle, dit-il, (*Défense*, etc., loc. cit.) du texte hébreu qui était du temps des apôtres, et qu'on a conservé dans sa pureté jusqu'au renversement de Jérusalem, l'accorderai-je à ceux de la Palestine s'en servir dans quelques endroits de la Palestine, et non pas ailleurs ? Mais ce n'était là qu'une défaite. Le père le Quien montra par des passages très-précis l'usage que les apôtres avaient fait du texte hébreu, et prouva évidemment dans les deux savants ouvrages qu'il lui opposa que cette prétendue corruption du même original était insoutenable. Nous parlerons plus au long de cette dispute littéraire sous la quatrième époque.

(1) Comparez les passages de saint Matthieu, ch. II, vers 15, avec Osée, XI, 4 ; Matth., II, 48, avec Jérémie, XXXI, 15 ; Matth. IV, 16, avec Isaïe, IX, 2 ; Matth. VIII, 17, avec le même prophète, LIII, 4 ; Matth. XII, 18, 19, 20, 21, avec le même, XLII, 1, 2, 5, 4 ; Matth. XVI, 5, avec Zacharie, IX, 9 ; Matth. XXVII, 9, 10, avec le même, XI, 42, 45. Voyez ci-dessus, page 246, 248, suiv. Michel le Quien, *Défense du texte hébreu*, part. I, chap. 1, pag. 45, suiv., et *l'Antiquité des Temps détraquée*, chap. 1, page 5 à 11.

En comparant tous ces passages les uns avec les autres, on trouvera partout une parfaite harmonie entre ces oracles et saint Matthieu qui les cite, mais on verra aussi que dans tous ces endroits la version des LXX s'éloigne sensiblement de l'original. Il faudrait trop s'étendre s'il me fallait rapporter au long ces différents passages. Je vais justifier par un seul exemple ce que je viens de dire.

Quand je confère le XII chapitre de saint Matthieu, v. 18, avec le XLII, 1, d'Isaïe, que j'ai déjà cité, quelle harmonie entre le prophète et l'évangéliste ! L'un m'annonce un magnifique oracle qui regarde immédiatement Jésus-Christ l'autre me le présente accompli dans le personnage de cet Homme-Dieu. Voici comment saint Matthieu s'exprime dans son Evangile. « Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam dicentem : Ecce puer meus, quem elegi, dilectus meus, in quo bene complacuit animæ meæ : ponam spiritum meum super eum, et iudicium gentibus nuntiabit. »

Rapprochez ce même passage du texte d'Isaïe, tout marche de concert ; au lieu que les Septante me font presque disparaître cette excellente prophétie par une manière de traduire : « Jacob puer meus, assumam eum ; Israel electus meus, suscepit eum anima mea : dedit spiritum meum super eum, et iudicium gentibus nuntiabit. » Mais l'hébreu porte : « Ecco servus meus, quem elegerunt : et iudicium gentibus nuntiabit. » Mais l'hébreu porte : « Ecco servus meus, quem elegerunt : et iudicium gentibus nuntiabit. » Mais l'hébreu porte : « Ecco servus meus, quem elegerunt : et iudicium gentibus nuntiabit. »

La paraphrase chaldaïque et quantité d'auteurs Juifs

Je ne puis me dispenser d'appuyer pour un moment sur une question si dépendante de mon sujet. De quelque manière qu'on envisage tous les passages de l'Ancien Testament cités dans le Nouveau, la vérité hébraïque n'en demeure pas moins en son entier.

Jamais savant ne dut être plus capable de juger de cette question, que le fut St. Jérôme. Ce grand docteur se trouva pourvu de bien des secours dont nous manquons aujourd'hui. Nous nous épouvanons de conjectures : nous bâtissons sur des hypothèses, faute de monuments. Nous mettons dans l'ordre des découvertes utiles, une foule d'opinions dont la postérité plus éclairée que nous, ne fera pas le moindre cas. Revenons-nous dans les bornes d'une critique plus modérée. Respectons davantage l'autorité des Pères versés dans la science de nos Ecritures. Au moyen d'excellents manuscrits grecs et hébreux de l'Ancien et du Nouveau Testament, beaucoup plus corrects qu'ils ne le sont de nos jours, S. Jérôme était tout près des sources.

Ce savant Père était si convaincu que les évangélistes et les apôtres avaient toujours allégué l'Ancien Testament selon la vérité hébraïque, qu'il osait défier Rufin et tous ceux qui lui opposaient l'autorité de la version des Septante, de lui montrer un seul passage cité autrement que dans le texte original (1).

rapportent cet oracle au Messie ; les Septante l'ont toutefois appliqué à Jacob et à Israël, ou au peuple hébreu. Aussi Eusebe nous fait observer que dans les Hexaples d'Origène, les noms d'Israël et de Jacob étaient notés d'un obèle. *Apud Septuaginta, obelo notatum est illud Jacobi et Israelis nomen ; apud reliquos vero interpretes silentio pretermisum est, quod in hebreo non referatur. Hinc merito nec apud evangelistam Rufinum, quippe qui hebræus esset ; proindeque ex Hieronymi Scriptura prophetiam explicasset. Eusebius, demonstrat. Evangel. lib. IX, edit. paris, 1628, pag. 452, seq.*

Comparez encore S. Jean, XIII, 57, avec Zacharie XII, 10 ; S. Paul aux Romains, IX, 17, avec Exode IX, 16 ; le même, avec Isaïe, LII, 7 ; le même, XI, 4, avec le III^e livre des Rois XIX, 18 ; le même, XII, 19, et dans son Epître aux Hébr. X, 50, avec Déutéronomie XXXII, 55 ; et dans son Epître à son Corinth. XIV, 21, avec Isaïe, XXVIII, 11 ; S. Paul au même endroit, XV, 54, avec le même prophète, XXV, 8, etc. Louis Cappel, quoique peu favorable à l'état où se trouve présentement notre texte hébreu, nous en a produit d'autres exemples dans sa *Grille des Hebraïques* (lib. I, cap. 1, pag. 54-57) ; *Confer. Huetii Hody*, loc. cit., lib. III, part. I, cap. 2, pag. 255, seq. ; Michel le Quien, *L'Antiquité des temps détraquée*, etc., ch. 4, pag. 22, suiv. ; Jo. Alb. Fabricius, *De locis argumentorum*, et *Syllabus scripturarum quæ veritatem religionis christi asseruerunt*, cap. 28, pag. 625.

(1) Nec hoc dicimus quod Septuaginta interpretis sugillenus, sed quod apostolorum et Christi major sit auctoritas : et ubicunque Septuaginta ab hebræo non discordant, isti apostolos de eorum interpretatione esse suspensissimos ; ubi vero discrepant, illos possidere in græco quod apud hebræos didicerant. Sicut ergo ostendo multa in Novo Testamento posita de veteribus libris, que in Septuaginta non habentur, et hæc scripta in hebraico doceo, sic accensuram ostendam aliquid scriptum esse in Novo Testamento de Septuaginta interpretibus quod in hebraico non habentur, et finitiam contentio est. S. Hieronymus, lib. II, advers. Rufin.

Un célèbre écrivain (1) a avancé que S. Jérôme serait bien embarrassé, si on le priait de justifier cette même proposition que nous citons dans une note (2) d'après son Apologie contre Rufin. Ne prenons point à la rigueur tout ce que S. Jérôme a dit sur le même sujet. Il était trop instruit pour ignorer que le Nouveau Testament offre quelques passages, pris de l'Ancien, qui sont susceptibles d'un sens tout différent de celui que nous donne le texte hébreu.

Le principal objet que se proposait S. Jérôme dans la matière qui nous occupe, c'était de mettre l'original hébreu à l'abri des diverses attaques qu'on ne cessait de lui livrer obstinément. Cet illustre docteur ne pouvait mieux le défendre qu'en montrant à ses adversaires que tous les passages qu'on opposait ne présentaient en effet aucun sens (5) qui combattaient les vérités dogmatiques et morales consignées dans les Ecritures hébraïques. Ainsi la critique de S. Jérôme était des plus fondées, puisqu'il ne disait rien qui ne fût exactement vrai.

Mais de tous ces passages cités du Vieux Testament dans le Nouveau, uniquement selon la version des Septante, que peut-il en résulter de défavorable à la pureté et à l'intégrité de notre original hébreu ? Au temps de Jésus-Christ et des apôtres, ce texte ne jouissait pas moins de tous les caractères de vérité et d'autorité qui en sont inséparables. Il me semble en avoir donné des preuves suffisantes. Rappelons-nous aussi, car l'on ne saurait trop le dire, que les apôtres toujours éclairés par l'Esprit saint (4), n'allèguèrent certains passages de la version des Septante que pour se conformer à l'usage qu'en faisaient communément les Juifs de la dispersion et les peuples nouvellement convertis, quoique ces mêmes passages n'eussent jamais été dans nos Ecritures hébraïques. De tout temps on a vu cette version s'éloigner en beaucoup d'endroits de son original. S. Jérôme (5) nous en avertit plus d'une fois. Concluez de là, qu'une partie des diversités de leçons entre les deux textes grec et hébreu est beaucoup plus ancienne que ne l'ont dit oper. tom. IV, part. II, col. 455 ; confer. ejusd. *proemium* in lib. XV *Comment.* in cap. LIV, *Isaïe*, oper., tom. III, col. 590, où le S. docteur s'exprime presque dans les mêmes termes ; et il ajoute : Hoc diximus quia presens capitulum cum in sensu uno sit, in verbis discrepat.

(1) Feu M. du Guet, *Conférences ecclésiastiques*, dissertat. 45, tom. I, pag. 241.

(2) Voyez la note de la col. précédente.

(3) Et hoc in omnibus Scripturis sanctis observandum est, apostolos et apostolicos viros in ponendis testimoniis de Veteri Testamento, non verbi considerare, sed sensum ; nec eadem sermonum calcare vestigia, dummodo a sententiis non recedant. S. Hieronymus, *Commentar.* in cap. 5 Amos, operum tom. III, col. 1422 ; vid. idem, lib. IX *Commentar.* in cap. XXXI *Jeremia*, in cap. III *Malach.*, ibid., col. 249, 679, 1825, et alii passim. Voyez ci-dessus, pag. 278, not.

(4) Visum est enim Spiritui sancto et nobis, Act. XV, 28.

(5) In plurimis a veritate hebraica discordat. Hieronymus, lib. VI *Commentar.* in cap. XV *Isaïe*, oper. tom. III, col. 169.

quelques auteurs modernes (1). Erneste Grabe l'a très-bien prouvé dans un ouvrage (2) relatif à la même matière. Par conséquent toutes ces relations que nous avons en vue ne sauraient détruire l'intégrité du texte original. Il y a plus : on trouve quantité de passages cités de l'hébreu par les évangélistes et les apôtres (3) qu'on chercherait en vain dans notre version des Septante.

(1) Joseph Blanchinus, *Præfatio in Vindicias canoniarum Scripturarum vulgatae latinae editionis*, etc., pag. 18, seq., et *epist. ad Francisc. Frothing.* ibid., pag. 226, seq. ; Antonius Marinettus, S. Basilie, Viteau, cleric. beneficiatus, *Dissertatio de Pœlerio romano*, Romæ, 1745, § 9, seq., pag. 11, seq., et alii.

(2) *Dissertatio de Variis titulis Septuag. versionis ante Originem ævum illatis*, etc., cap. 1 ; confer. Jo. Gutthob Carpozov, *Critica sacra*, part. III, *contra Pseudo-Criticam Whistonii*, cap. 5, § 2, pag. 900, seq.

(3) Quod si vetus esse tantum interpretatio placeat, que et mihi non displicet... unde in Novo Testamento probare poterunt assumpta testimonia que in libris veteribus, non habentur. Hieronymus, *Præfat.* in Josue.—Cur me, dit-il en parlant de sa version faite sur l'hébreu, non suscipiant latini mei, qui in violenta editione veteri ita novam condidit, ut laborem meum hebræis, et quod his majus est, apostolis auctoribus probem ? Scripsi nuper librum de optimo Genere interpretationis, ostendens illa de Evangelio : Ex Evangelio vocavi Filium meum : Et quoniam Nazareus vocabatur : Et videbunt in quem compunxerunt : et illud apostoli : Que oculis non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt, que præparavit Deus intelligentibus se : ceteraque his similia, in hebræorum libris inveniri. Certe apostoli et evangelistæ Septuag. interpretes verberant : et unde his hæc dicere, que in Septuag. interpretibus non habentur. Christus Dominus noster utrumque Testamentum condidit, in Evangelio secundum Joannem : Qui credit, inquit, in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aque vivæ. Iste qui scriptum est quod Salvalor scriptura esse testatur. Ubi scriptum est Septuaginta non habent, apocrypha nescit Ecclesia. Ad hebræos igitur revertendum est, unde et Dominus loquitur, et discipuli exempla præsumunt. Idem, *Præfat.* in Paralipom ad Cheronium.—In evangelistis et apostolis multa de Veteri Testamento legitur que in nostris codicibus non habentur, ut istud : Ex Egypto, etc. Et quoniam Nazareus, etc. Que nec oculis vidit, etc. Videbunt in quem compunxerunt ; Flumina de ventre ejus fluent, etc. ... Et multa alia que proprium *evangelium* desiderant. Interpretum ergo esset, ubi hæc scripta sunt ; et cum dicere non poterunt, de libris hebraicis profertur. Primum testimonium est in Osee, secundum in Isaiâ, tertium in Zacharia, quartum in Proverbiis, quintum in Isaiâ. Quod nulli ignorant, apocryphorum deliramenta sectantur : et ideo nãmibus libris authenticis præferunt. Idem, *Præfat.* in Pentateuco.—Sed et evangelistæ et Dominus quoque noster atque Salvalor, nec non et Paulus apostolus, multa quæ de Veteri Testamento profertur, que in nostris codicibus non habentur. Super quibus in suis locis plenius disseremus. Ex quo perspicuum est illa magis vera esse exemplaria quæ cum Novi Testamenti auctoritate concordant. Idem, *Proem. Quæstion. hebraicæ*, in *Gen.*, tom. I, in l., et col. 247, 1025 ; tom. II, part. I, col. 506, seq. Confer. ejusd. *Commentar.* in cap. XI *Osee*, et in cap. 2 *Matth.*, operum tom. III, col. 1514, et tom. IV, part. I, col. 10. Le m'arrête de crainte de trop m'étendre. On ne peut être plus précis sur cette question que ne Fa été S. Jérôme. Le parallèle qu'il fait ailleurs de quantité de passages démontre évidemment la vérité que j'ai en vue. Le savant Hody a réuni une

qu'au contraire S. Mathieu n'y a en vue que certains oracles égarés anciennement, conservés toute-

défense des vérités saintes, l'on ait embrassé une hypothèse dont les libertins ne peuvent que tirer avantage, parce qu'elle conduit naturellement à des conséquences toutes contraires à l'intégrité du Canon des Écritures hébraïques. M. l'abbé Houtteville, ce savant apologiste de notre religion, duquel on ne peut trop respecter le savoir et les lumières, trouve d'abord que notre seconde explication appuyée sur le terme de *tradition*, est trop subtile (Voyez la Religion chrétienne prouvée par les faits, édit. de Paris, 1767, tom. IV, liv. III, réponse à la 42^e difficulté, pag. 252 et suiv.). Il en est, dit-il, une si simple, que je serai toujours surpris qu'on ne l'ait pas encore offerte aux contradicteurs. S. Mathieu ne cite en effet aucun prophète en particulier. Pourquoi donc ne pas supposer que dans ce grand nombre de prophètes qui ne subsistaient plus que dans la tradition orale, quelqu'un portait que le Messie serait appelé Nazaréen? M. François a tenté la même réponse (*Défense de la religion contre les difficultés des incrédules*, tom. III, Paris 1755, ch. 2, art. 2, pag. 203). Il ne l'a touchée qu'en passant. Peut-être en a-t-il senti la faiblesse; du moins ne l'a-t-il proposée que comme une simple conjecture, et sans attaquer l'intégrité du corps de nos livres sacrés. Mais M. l'abbé Houtteville va plus avant. Partant toujours de ce système, que le canon des Écritures n'était point venu entier jusqu'au temps de Jésus-Christ, il suppose en conséquence qu'une partie s'en était perdue dans les différentes disgrâces du peuple juif; qu'elle se conserva cependant encore dans le souvenir qui s'en était perdue. C'est dans cette source, dans cette tradition, selon lui, que S. Mathieu a puisé; ce sont enfin à ces sortes de prophètes transmis par une semblable voie que les évangélistes rappellent, quand ils ne désignent pas de prophète particulier.

Mais à quoi bon tant insister sur la perte de nos écrits sacrés, et renouveler sur le Canon de nos livres saints des objections que ne forment que pour les incrédules, pour s'inscrire en faux contre l'intégrité et la pureté de l'Écriture? N'eût-il pas été mieux de s'arrêter à l'une des deux réponses que ce savant écrivain avait d'abord proposées (pag. 246 et suiv.)? En effet il est constant que l'usage de donner à l'Écriture des sens théologiques, outre le sens naturel de l'histoire est fort ancien, puisqu'il nous vient même des Juifs. On le trouve très-bien établi au temps de Jésus-Christ et de ses apôtres. Les Juifs de nos jours et les incrédules ont donc tort de reprocher aux évangélistes une méthode manifestement justifiée par la théologie régnante de leur siècle.

Non content de cette réponse, M. l'abbé Houtteville en avait présenté une autre qui est sans doute décisive et qu'on n'ébranlerait jamais: c'est de dire qu'il y a dans les livres sacrés deux sortes de prédictions concernant Jésus-Christ. Les unes ne concernent qu'à lui seul, les autres le regardent encore; mais elles ont deux sens, le premier historique ou littéral, applicable à quelqu'un des personnages ou des types qui figurent le Messie; et ce premier sens est comme le sceau qui ferme les mystères. La clé qui les ouvre, pour ainsi dire, et qui nous y fait entrer, est le sens spirituel ou prophétique; second sens qui n'a point d'autre objet que Jésus-Christ. Notre savant auteur montre très-bien que ce double sens n'est point arbitraire, l'Écriture elle-même nous en fournit des preuves toutes lumineuses. Cette matière a été si bien traitée par une foule de bons écrivains qu'il est inutile de suivre ici ce qu'en dit M. l'abbé Houtteville, dans deux ou trois pages de son livre (Voyez Règles pour l'intelligence des saintes Écritures, Paris 1752, et les défenses de cet excellent traité de M. Duquet,

sois dans le dépôt d'une tradition orale ju qu'au temps qu'il écrivait son Évangile.

Cette réponse est très-facile; mais sent le résout-elle pleinement la difficulté? Sera-t-elle capable de fermer la bouche au libertin et au Juif? Au fond, quelle preuve peut-on même nous donner que ces oracles désignent que le Christ serait appelé Nazaréen? Il n'est que trop vrai que, pour soutenir leurs paradoxes, les incrédules prennent droit de tous les systèmes des écrivains chrétiens. Mais il est de l'intérêt de la religion de montrer qu'on a tort de se prévaloir contre elle de ces sortes d'hypothèses, parce qu'elles ne sont point fondées.

Ne recourons pas à une solution qui résout faiblement les difficultés; et pour lui donner quelque appui, gardons-nous bien de jamais attaquer l'état d'intégrité dans lequel a dû se trouver le Canon de nos écritures hébraïques, soit avant, soit après la venue du Sauveur. Nous bâtirions sur un fondement très-ruineux. Ce serait d'ailleurs accorder aux incrédules que nous ne tenons qu'une faible partie des monuments de l'ancienne révélation.

Vous avez beau soutenir (1) que nous n'avons plus rien, par exemple, des prédictions (2) de Jésus, fils

dont la préface est attribuée à M. Bidal d'Asaf. Si au delà du sens de l'histoire, il y en a un qui est prophétique et qui est le principal, ou au moins de conclure que l'objection des incrédules est de nul poids. Nous avons employé nous-mêmes cette seconde réponse, qui est très-solide (Voyez ci-dessus pag. 298). Consultez au reste les Lettres de M. l'abbé de Villefroy à ses élèves, lettre 7 et suivantes, sur le double sens littéral des prophètes, pag. 207, suiv., tom. I de la première édit. de Paris. Ouvrage très-profond, attaqué fort mal à propos dans quelques brochures, et qu'on ne doit point séparer des Principes discutés (par les RR. PP. capucins) pour faciliter l'intelligence des livres prophétiques et spécialement de l'Écriture sainte à la langue originale, Paris 1755-1764, vol. 15, in-12. Ces savants élèves, qui ne se départent jamais du sentiment que leur a frayé M. l'abbé de Villefroy, sous les yeux duquel ils n'ont cessé de travailler depuis plus de vingt années, ont déjà rempli avec gloire la belle carrière que leur a ouverte ce grand maître.

Les bonnes études doivent beaucoup à M. l'abbé de Villefroy. Il nous a tracé un plan sur le style prophétique, lequel bien entendu prêle à la religion de nouvelles armes pour confondre le Juif et le libertin. En admettant des prophètes qui n'ont qu'un sens applicable à Jésus-Christ et à son Église, ce très-habile homme et ses dignes élèves ramènent, dans le fond, toute leur doctrine aux principes admis par les plus grands théologiens et par les meilleurs interprètes.

(1) M. l'abbé Houtteville, loc. cit.
(2) M. l'abbé Houtteville a supposé mal à propos que des oracles des prophètes s'étaient perdus. Entrons dans quelque détail, mais sans trop nous appuyer sur cette matière.
Jéhu, fils d'Hanan, est ce même prophète qui fit des reproches à Josphat au sujet de l'alliance qu'il avait contractée avec Achab, roi d'Israël (I Paralipom. XIX, 2). L'Écriture nous a donc conservé ce qui concernait l'objet de la mission de Jéhu. Mais il n'y a aucun passage dans l'Ancien Testament où il soit dit que le fils d'Hanan ait vu ou écrit d'autres prédictions. Il est seulement rapporté à l'endroit

d'Hanan, de celles d'Addo, de Séméas, d'Azarias, d'Anani, d'Éliézer, de Gad et de quelques autres

cités des Paralipomènes, chap. XX, 54, que pour le reste des actions de Josphat, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans les paroles de Jéhu, fils d'Hanan, insérées dans le livre des Rois d'Israël. Est-il question dans ce passage de quelque prophète particulier? Je n'y vois tout au plus qu'un mémoire qui traite de l'histoire de la vie de ce prince de Juda. Les prophètes Israélites toujours divinement inspirés dans tout ce qu'ils ont fait, dit ou écrit? Leur mission était limitée. Ils ne prophétisaient point par profession, mais par une vocation extraordinaire, quoiqu'il y eût toujours dans Israël des classes très-nombreuses de prophètes dont le principal emploi était de prêcher, d'annoncer la parole de Dieu et d'être les interprètes de sa volonté.

Il y a d'autres réponses à ce passage, ainsi qu'à plusieurs que nous citerons dans cette note au sujet de ces livres des prophètes. Wolfius a recueilli sur la même matière les différents sentiments des auteurs tant juifs que chrétiens, ce qui nous fournirait plus d'une solution: contentons nous de renvoyer à sa Bibliothèque hébraïque (part. II, sect. 4, § 12, seqq., pag. 256, seqq.), ouvrage, entre autres, que M. l'abbé Houtteville eût dû consulter.

Venons à un autre passage. Il est dit du prophète Séméas qu'il avait composé l'histoire de Roboam: on la trouve effectivement citée (II Paralipom. XII, 15). C'est encore une simple histoire. Je vous défie de me prouver que ce fut un livre de prophéties. Si Séméas a prophétisé que la cinquième année du règne de Roboam le temple serait pillé par Sésac, roi d'Égypte, cette prédiction et quelques autres du prophète se trouvent exactement écrites dans l'Écriture. II Rois, XII, 22, suiv.; Parolipom., XI, 2, suiv.; II Par. XII, suiv.

Le prophète Azarias, fils d'Oséed n'est connu que par une prédiction de grand intérêt, qu'il fit à Asa, roi de Juda. L'Écriture ne l'a point omise. Asa extermina les idoles de toute la terre de Juda, de Benjamin et des villes du mont Ephraïm, qu'il avait prises. Il rétablit et dédia l'autel du Très-Haut, qui était devant le portique du Seigneur, comme s'exprime l'Écriture (ibid., Parolipom., XV, 8).

Nous lisons (ibid., Parolipom., XV, 8) que le prophète Hanani ou Anani, père de Jéhu, reprit vivement Asa roi de Juda de ce que ce prince avait mis plutôt sa confiance dans Benadab, roi de Syrie, que dans le Seigneur. Vous avez donc agi follement, lui dit le prophète, et pour cela même il va s'allumer des guerres contre vous. On en vit en effet depuis lors jusqu'à la fin du règne de Baasa roi d'Israël. Fuitque bellum inter Asa et Baasa regem Israël, cunctis diebus coram, II Reg. XV, 52.

Assa irrité des reproches d'Anani, le fit mettre dans les liens. L'Écriture garde ensuite un profond silence sur la personne du prophète dont la mission paraît s'être bornée à cette seule menace.
Éliézer, fils de Dodai de Maresa, n'est encore connu que par les reproches qu'il fit à Josphat, roi de Juda, à l'occasion de l'alliance que ce prince contracta avec Ochozias, roi d'Israël, prince impie. Les menaces du prophète qui furent accomplies, sont rapportées exactement dans le II^e livre des Paralipomènes, chap. XX, 57.

Le prophète Gad envoyé à David (I Rois, XII, 5), avait écrit l'histoire de ce roi, qui est citée I Parolipom., XXIX, 29. L'Écriture est attentive à nous spécifier les différentes prédictions du même prophète. (Voyez le II^e liv. des Rois, XXIV, 11, suiv.; I Parolipom., XXI, 9, suiv.)

Pour le dire en deux mots: ce sont courir après des fantômes, de soutenir que Jéhu, Séméas, Azarias, Éliézer, Gad, ainsi que Samuel, Nathan, Ahias,

dont il est parlé dans les livres des Rois et des Paralipomènes. En vain ajoutez-vous que nous n'avons pas même le recueil entier des oracles des quatre grands prophètes; qu'il nous manque ce qu'Isaïe avait écrit des actions du roi Osias; que le livre d'Ézéchiël est imparfait et n'est que le fragment d'un ouvrage plus étendu, comme il vous le prouve par la date et le tour du premier chapitre. Vous direz encore qu'il y a de fortes difficultés contre l'intégrité du livre de Jérémie; que certainement il ne nous aient écrit d'autres prophéties distinctes de celles que rapporte l'Écriture. Accordons toutefois à M. Du Pin (*Dissertat. prélimin. sur la Bible*, liv. I, ch. 1, § 7, pag. 25), que ces livres composés par des prophètes n'étaient pas purement historiques; mais qu'ils y avaient mêlé des prophéties. Que s'en suit-il de là? Les auteurs de ces mémoires y ont retracé le souvenir des prédictions qu'on avait faites sous les différents princes dont ils écrivirent l'histoire. Mais c'étaient des prédictions déjà consignées dans les monuments de la religion, et dont l'autorité était universellement reconnue.

Si vous n'opposez enfin les visions du prophète Addo, ou Iddi, contre Jéroboam, fils de Nabat: *וְיָבִיט בְּנֶבֶשׁ הַחַי הַזֶּה עִיר הַחַי הַזֶּה* II Parolipom., IX, 29; je vous avouerai que je doute si elles se trouvent rapportées dans l'Écriture. Ce sont peut-être les seules qui n'y soient pas spécifiées, sans doute que leur autorité ne fut pas reconnue par l'Écriture d'Israël, toutes respectables qu'elles fussent d'ailleurs. Mais comme elles renferment des oracles de nul intérêt pour le soutien de la foi et de la religion, ainsi furent-elles absolument négligées, et l'Église Juive ne jugea pas nécessaire de les admettre jamais dans son Canon des divines Écritures.

J'ai dit qu'il est douteux que les prédictions du prophète Addo soient dans l'Écriture. La raison en est que Joseph (Antiquité, lib. VIII, cap. 5) et plusieurs écrivains après lui, ont cru que c'est le même prophète qui fut envoyé à Jéroboam, lorsqu'il était à Béthel, où il dédia l'autel aux veaux d'or, et que c'est lui qui fut tué par un lion (II Reg. XIII, 1, 24; dom Calmet, Dictionnaire hist. critiq., etc., de la Bible, édit. de Paris, 1750, tom. 1, pag. 56). Voyez Isaac Abarbanel, Commentar. in eum. loc. libri Regum. Cet auteur juif y dit que tel est le sentiment des anciens docteurs de sa nation. Si cette conjecture qui paraît d'abord fondée a lieu, nous aurions dans le même chapitre du livre des Rois les prédictions ou les visions du prophète Addo contre Jéroboam. Mais il y a une difficulté qui semble détruire cette opinion. Comment le prophète qui prédit à Jéroboam le renversement de son autel et la naissance du roi Josias, eut-il le temps d'écrire ses prophéties contre Jéroboam, puisqu'il fut tué avant son retour dans sa maison? Dom Calmet (Comment. in hunc loc.) conclut de là qu'il y a apparence qu'Addo est un autre que celui dont il s'agit dans ce chapitre du livre des Rois. Mais ne pourrait-on pas dire qu'Addo avait auparavant mis par écrit ses prédictions, ou que le vieux prophète (loc. cit. vers. 11, 19, seqq.) qui lui donna la sépulture, les recueillit, et qu'on les inséra dans les mémoires qu'Addo composa avant sa mort sur la vie de Jéroboam? Quoi qu'il en soit, que de pareils oracles se soient égarés, qu'importe à la religion?

Ce que M. l'abbé Houtteville ajoute au sujet du recueil entier des grands et des petits prophètes, mérite toute notre attention; mais il aurait fallu que ce savant auteur en eût donné de toutes autres preuves que celles qu'il en donne. Il est juste cependant de satisfaire à ses difficultés: nous le ferons bientôt. Cette note est assez remplitte.